

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DASES 314 G – Participation (25 000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11 e) pour son CAARUD Kaléidoscope (19 e)

Mmes Anne SOUYRIS et Dominique VERSINI, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention avec le Groupe SOS Solidarités pour les actions menées par son CAARUD Kaléidoscope ;

Sur le rapport présenté par Mmes Anne SOUYRIS et Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Groupe SOS Solidarités 102-C rue Amelot (11^e) pour son centre d'accueil – CAARUD Kaléidoscope 7 rue Carolus Duran (19^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une participation de 25 000 euros est attribuée à l'association Groupe SOS Solidarités (Simpa 72421– dossier 2017_05087) pour son centre d'accueil – CAARUD Kaléidoscope au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 562, nature 6568 du budget de fonctionnement 2017 du département de Paris.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO